



## RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ PLÉNIER

### Procès-verbal

03-2025

le lundi 10 mars 2025

19 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie, maire M. Philippe Allain, maire adjoint Mad. Albertine Savoie, conseillère M. Denis Doiron, conseiller (à distance) M. Eymard Savoie, conseiller M. Michael Comeau, conseiller
AUTRES	Mad. Melissa Near, directrice générale par intérim Mad. Jessica Robichaud MacKnight, greffière municipale suppléante

---

#### 1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 19h30.

#### 2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

**Proposé par** M. Philippe Allain

**Appuyé par** M. Michael Comeau

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du comité plénier du 10 mars 2025 soit adopté avec ajout 15. Demande - Club Richelieu - Affichage de leur logo sur les affiches aux extrémités de la municipalité.

**ADOPTÉ**

**4. Déclaration de conflit d'intérêt.**

Aucune déclaration.

**5. Correspondance - Société Culturelle Nigawouek - Demande de partenariat pour le Spectacle Éphémère, un cirque sous les nuages.**

**Proposé par** M. Denis Doiron

**Appuyé par** M. Eymard Savoie

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter d'être partenaire avec la Société Culturelle Nigawouek afin de leur permettre d'utiliser gratuitement l'aréna Sportplex en cas de mauvaise température pour le déroulement de leur activité intitulé "Spectacle Éphémère, un cirque sous les nuages" qui se déroulera le 7 août 2025 et que le logo de la municipalité soit affiché afin de démontrer la visibilité de notre partenariat avec la Société Culturelle Nigawouek.

**ADOPTÉ**

**6. Correspondance - Société Culturelle Nigawouek - Fête du 15 août 2025.**

**Proposé par** M. Denis Doiron

**Appuyé par** M. Eymard Savoie

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter que des démarches soient entreprises par le conseiller Eymard Savoie pour rencontrer les responsables de la Société Culturelle Nigawouek, La Légion royale canadienne de Neguac et le Fair Isle afin de planifier la fête du 15 août 2025.

**ADOPTÉ**

**7. Correspondance - Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Poste Canada.**

**Proposé par** M. Michael Comeau

**Appuyé par** M. Philippe Allain

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter que la directrice générale par intérim prépare une correspondance adressée au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes suite à leur correspondance du 16 janvier 2025 afin de leur informer de l'importance pour la municipalité de préserver le bureau de poste de Neguac dans son fonctionnement actuel, et d'envisager son développement pour répondre aux besoins croissants de la population.

**ADOPTÉ**

- 8. Correspondance - Comité organisateur du Provincial de hockey - Demande de commandite pour le tournoi de hockey provinciale 2025.**

**Proposé par** M. Philippe Allain

**Appuyé par** M. Michael Comeau

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter de remettre un don de 250 \$ au Comité organisateur du Provincial de hockey afin d'appuyer le Tournoi Provincial M13C qui se déroulera à Tracadie et Neguac du 28 au 30 mars 2025.

**ADOPTÉ**

- 9. Demande - Remise des diplômés - C.S.C. La Fontaine.**

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** Mad. Albertine Savoie

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter de prêter gratuitement l'aréna Sportplex au C.S.C. La Fontaine pour célébrer la remise des diplômes pour l'année 2025.

**ADOPTÉ**

- 10. Demande - Chambre de commerces - Bannières des provinces et du Canada.**

Les membres du comité plénier sont d'accords que les bannières des provinces du Canada soient installées aux frais de la chambre de commerce. La directrice des loisirs va vérifier pour voir s'il est possible d'installer les bannières à ce temps ici de l'année.

- 11. Politique sur la bourse d'études attribuées aux diplômés (ébauche).**

**Proposé par** M. Philippe Allain

**Appuyé par** M. Eymard Savoie

Les membres du comité plénier recommandent au conseil municipal d'accepter la Politique no. 2025-14 - Politique sur la bourse d'études attribuées aux diplômés.

**ADOPTÉ**

**12. Candidat(e)s pour le poste d'adjointe administrative pour remplacer le congé de maternité. (Huis clos)**

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** Mad. Albertine Savoie

De se constituer en comité à huis clos, à 20h12.

**ADOPTÉ**

**Proposé par** M. Eymard Savoie

**Appuyé par** M. Michael Comeau

De revenir en réunion extraordinaire du comité plénier à 20h22.

**ADOPTÉ**

La directrice générale par intérim a informé aux membres du comité plénier un compte rendu à huis clos concernant les démarches pour trouver un candidat(e)s pour le poste d'adjointe administrative.

**13. Logement - Suivi suite à la rencontre avec Habitation La Rive et Fairview.**

Les membres du comité plénier demandent de ramener ce point à une prochaine réunion et aimeraient avoir une deuxième consultation avec le consultant Fairview Consulting Corp.

**14. Appel d'offres - Remplacement de la toiture de l'édifice municipal (TP 25-04)**

**Proposé par** M. Denis Doiron

**Appuyé par** M. Philippe Allain

Attendu que la toiture de l'édifice municipal a besoin d'être ventilée, isolée et remplacée en bardeau d'asphalte,

Attendu que le conseil peut financer un montant d'environ 250 000 \$ à partir du budget en capital,

Attendu que le conseil a une débenture qui finit en 2025 au montant de 23 750 \$ (principale et intérêt),

Attendu que le conseil peut placer un montant annuel de 23 750 \$ au fond de réserve et rembourser le coût du projet plus intérêt au fond de réserve,

Que le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter d'aller en appel d'offres pour refaire la toiture, l'isolation du grenier et la ventilation de l'entresol de l'édifice municipal projet TP-25-04, tel que décrit dans le document en Annexe A incluant maximum 4 vent et une supervision par un de nos employés pendant les travaux. (Voir Annexe A)

**ADOPTÉ**

**15. Demande - Club Richelieu - Affichage de leur logo sur les affiches aux extrémités de la municipalité.**

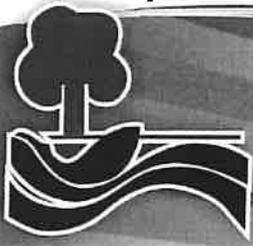
Ce point sera apporté lors d'une rencontre du Comité touristique.

**16. Levée d'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h46.

Mad. Jessica Robichaud MacKnight,  
greffière suppléante

M. Georges R. Savoie, Maire



# Municipalité de Neguac

Le 24 février 2025

**Objet : Demande de soumission de prix (quotation)**  
**Projet TP 25-04 \_ Remplacement de la toiture de l'édifice municipal**

Les travaux contenus dans le présent document concernent le remplacement de la toiture de l'édifice municipal situé au 1175, rue Principale à Neguac. La municipalité de Neguac invite donc les entrepreneurs à déposer une soumission de prix (quotation) pour les travaux décrits ci-dessous. Le formulaire de soumission de prix ci-joint (page 3) est fortement recommandé.

## **Portée des travaux**

La portée des travaux comprend, entre autres, le démantèlement de la toiture existante, le rejet approprié du matériel enlevé, et l'installation de la nouvelle toiture incluant main d'œuvre et matériel, conformément aux normes et pratiques applicables dans l'industrie de la construction.

Les entrepreneurs doivent présenter un prix forfaitaire pour l'ensemble des travaux incluant l'achat et l'installation des matériaux énumérés ci-dessous et selon les caractéristiques indiquées :

- Des bardeaux d'asphalte de couleur majoritairement noir de deux qualités distinctes (voir formulaire de prix), c'est-à-dire BP Vanguard et BP Mystique, ou un équivalent respectif dont l'information doit être inscrite ou jointe à la soumission. Le bardeau sélectionné par la municipalité pour faire les travaux sera communiqué à l'entrepreneur lorsque le contrat sera octroyé.
- Une sous-couche auto-adhésive de protection contre la glace et l'eau (self-adhering ice and water shield underlayment) à être installée sur le 1<sup>er</sup> mètre (3 pieds) des pourtours de la toiture ainsi que dans les vallées;
- Une sous-couche de toiture (roof underlayment) de type synthétique - Tyvek ou autre - à être placée partout sur le toit;
- Un évent de faite (ridge vent) pour toiture de type « OMNI roll » ou équivalent; et
- Une garantie complète de 5 ans sur le matériel et l'installation.

L'installation du bardeau d'asphalte et des matériaux listés ci-dessus devra être faite tel que requis par le fabricant et de façon à ce qu'il n'y ait pas d'infiltration d'eau au pourtour des équipements présents sur la toiture comme les unités de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (HVAC). La protection de toutes les caractéristiques existantes sur la toiture sera considérée comme accessoire à l'œuvre. Si des caractéristiques existantes sont endommagées par l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit réparer ou remplacer de façon acceptable sans frais pour le propriétaire. Notez que le projet n'inclue pas l'installation de nouvelles gouttières.

Veillez noter que le devis forfaitaire fourni au propriétaire pour la portée des travaux mentionnés ci-dessus doit inclure tous les travaux accessoires à la fourniture et à l'installation des matériaux nécessaires, y compris toutes les garanties connexes, la supervision, la délivrance de permis si nécessaire, l'équipement, l'enlèvement et l'élimination, l'installation, le nettoyage, la majoration ou le profit et tous les travaux connexes.

L'entrepreneur devra détenir les certificats, les assurances nécessaires incluant une assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$, et être conforme avec Travail sécuritaire NB. L'entrepreneur devra aussi s'assurer que tous les protocoles de sécurité sont respectés pendant le projet, particulièrement en ce qui a trait à la protection contre les chutes.

### **Calendrier des travaux / Date d'achèvement**

La portée complète des travaux doit être terminée au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2025, assumant que le contrat est octroyé avant le 1<sup>er</sup> juin 2025.

Les bardeaux ne devront pas être installés lorsque la température atteint ou est supérieure à 25° C.

### **Clôture de la période de soumission**

L'accès au site pour une visite sur place sera possible à tout moment au plus tard le mardi 29 avril 2025 à 16h00 (AST). Les entrepreneurs éventuels peuvent visiter le site pendant les heures normales de bureau, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 8h15 à 16h30. Il est suggéré de contacter Stéphanie Tremblay avant de se déplacer pour la visite, mais cela est optionnel. Sur les figures 1 à 4, les dimensions tel que la superficie du plancher de l'édifice, sont à titre indicatif seulement (la superficie totale de l'édifice est d'environ 1 700 m<sup>2</sup>).

Les soumissions de prix seront acceptées jusqu'à 14h00, le mercredi 30 avril 2025, à la réception de la Municipalité de Neguac au 1175 rue Principale ou par courriel à [ingenieur@neguac.com](mailto:ingenieur@neguac.com).

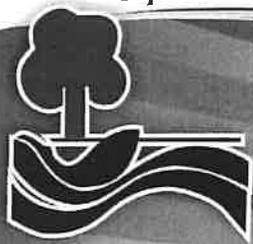
La municipalité ne s'engage à accepter aucun des prix reçus.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Stéphanie Tremblay au 506-776-3965 ou par courriel avant 10h00 le mardi 29 avril 2025.



Stéphanie Tremblay  
Directrice des Travaux publics

p.j. : Formulaire de prix recommandé et figures de l'édifice municipal.



# Municipalité de Neguac

## Formulaire de soumission de prix pour remplacer la toiture de l'édifice municipal (Projet TP 25-04) :

Nom : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone (travail) : \_\_\_\_\_ (cellulaire) : \_\_\_\_\_

Bardeaux d'asphalte	Prix (avant TVH)	TVH 15 %	TOTAL
	\$	\$	\$
BP Vanguard ou équivalent (inscrire ou joindre infos) :			
BP Mystique ou équivalent (inscrire ou joindre infos) :			

Détails / autres : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

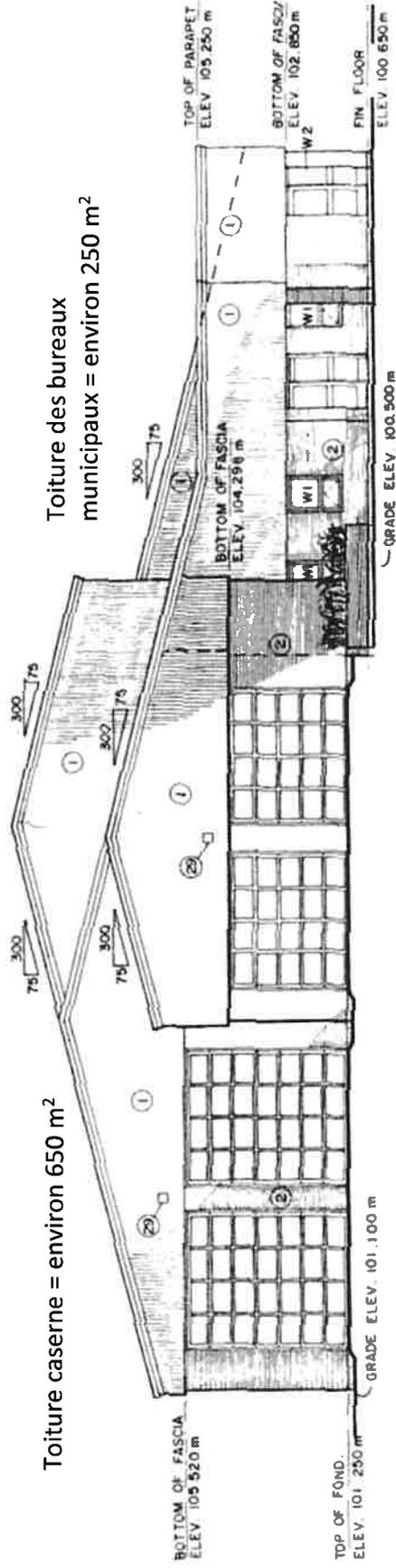
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

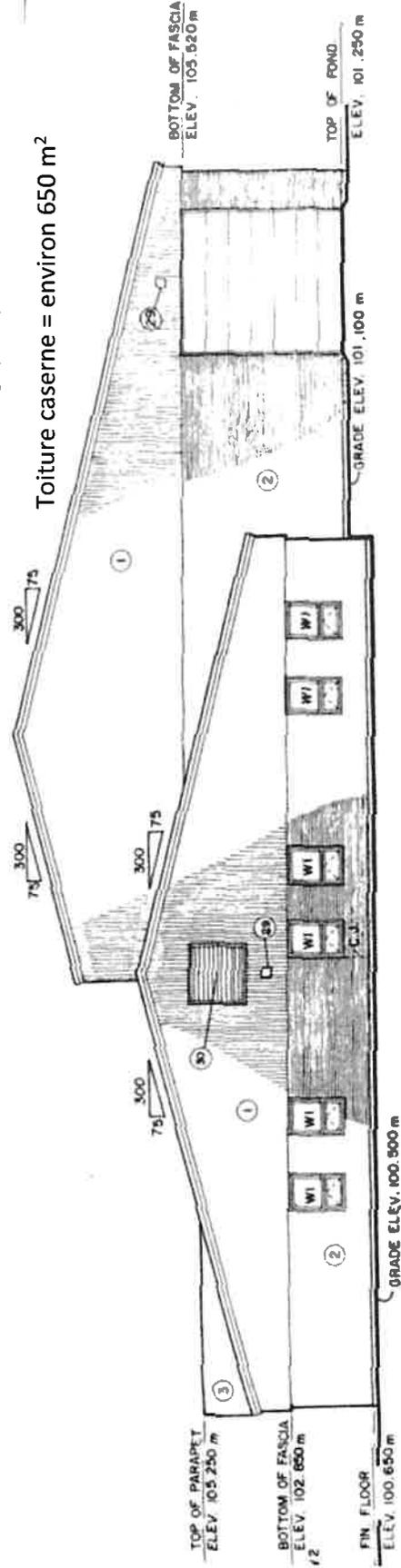
\_\_\_\_\_

Signature autorisée : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Figure # 1 : Édifice municipal (façade) – vue de la rue Principale :**

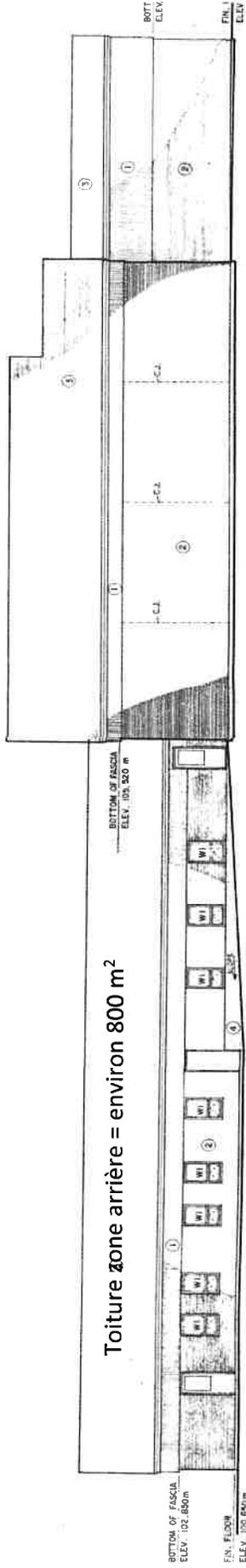


**Figure # 2 : Édifice municipal (arrière) – vue vers la rue Principale :**



**Figure # 3 : Édifice municipal – vue du côté de la caserne :**

Toiture caserne = environ 650 m<sup>2</sup>

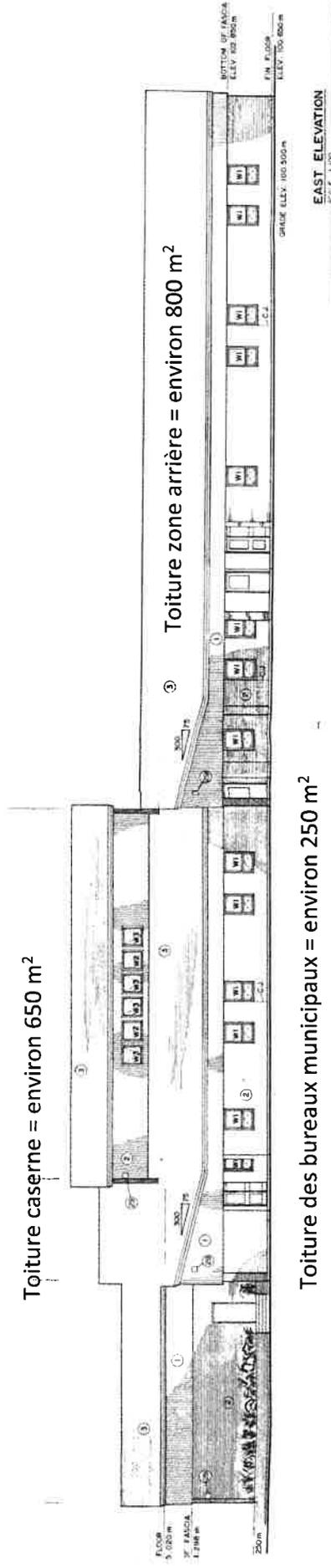


Toiture zone arrière = environ 800 m<sup>2</sup>

WEST ELEVATION  
SCALE 1:100

**Figure # 4 : Édifice municipal – vue du côté de l'entrée principale :**

Toiture caserne = environ 650 m<sup>2</sup>



Toiture zone arrière = environ 800 m<sup>2</sup>

Toiture des bureaux municipaux = environ 250 m<sup>2</sup>

EAST ELEVATION  
SCALE 1:100